CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO
ET DE LA CORSE-DU-SUD

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE D'AJACCIO ET DE LA CORSE DU SUD

Mercredi 20 novembre 2019 au Palais des Congrès

PROCES-VERBAL

Présents : 11 membres :

Mmes, MM : **ANTONA** Jean-Charles, **CROS** Jessica**, DELOVO** Cosima Sandra, **FRASSATI** Jeanine**, LARRIEU** Anne-Marie, **LEONETTI** Paul-Mathieu, **MARCAGGI** Paul Dominique, **MASSA** Paule Françoise, **NURY VOLPI** Nathalie, **POGGI** Joëlle (en visioconférence), **REVOL** Caroline Denise (en visioconférence**,**

Assistaient également :

Paul GUEGAN, représentant du Secrétaire Général aux Affaires de Corse,
Guylaine ASSOULINE, Directrice Régionale des Finances Publiques de Corse,
François LEBAILLY, Délégué Régional de l'Aviation Civile,
Eliane BERNARDINI, représentant la DIRECCTE,
Marie Antoinette SANTONI, Mairie CAPA
Madame ANTONINI, Représentant la Collectivité de Corse,
Jean DOMINICI, Président de la CCIT de Bastia et de la Haute Corse,

Ordre du jour de la séance :

- **Adoption du projet de Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019,**
- **Budget Rectifié 2019, n°2,**
- **Liste des marchés notifiés entre novembre 2018 et novembre 2019,**
- **Habilitation du Président à lancer les marchés et liste des marchés à lancer pour fin 2019 et l'année 2020,**
- **Appel d'offres concernant la DSP de la station d'avitaillement en carburant du port de plaisance et de Pêche Aiacciu Tino Rossi,**
- **Procédure devant le tribunal correctionnel - Demandes relatives à la protection juridique,**
- **Questions diverses,**

Le Président, Paul MARCAGGI, accueille les participants élus, représentants de l'Etat et permanents, les remercie pour leur présence et prononce l'allocution suivante :

« *Mesdames, Messieurs,*

Bonjour et bienvenue tout le monde pour cette dernière Assemblée Générale qui clôture la fin d'un cycle désormais révolu, les Chambres de Commerce 2A et 2B entrent dans l'histoire avec une page qui se tourne et une nouvelle qui s'ouvre pour pouvoir appréhender l'avenir économique et social de notre région avec sérénité.

Merci a tous d'avoir pris de votre temps pour participer à notre AG budgétaire.

En visio….Je voudrais saluer chaleureusement la présence de tous les Elus et particulièrement ceux de la Délégation.

Je salue également les permanents de la CCI.

La fin d'année est toujours l'occasion de faire le point sur les réalisations, sur les chantiers accomplis et sur les projets pour les mois et les années à venir.

30 mois se sont écoulés depuis notre élection.
En tant que nouveaux élus nous nous sommes investis pleinement dans nos missions respectives. Nous avons pris la mesure du travail à accomplir et appréhendé au fil du temps tous les moyens d'agir de la CCI pour développer notre économie et nos entreprises.

Nous nous sommes impliqués, sans compter notre temps, pour convaincre et rassurer tous nos partenaires, mais aussi l'ensemble de notre personnel.

Je tiens à remercier l'ensemble des Elus et des Collaborateurs de la CCI pour leur implication.

Pendant ces 30 mois nous avons suivi notre feuille de route budgétaire avec confiance et détermination.

- *Diminuer l'endettement de la CCI 2A*
- *Maîtriser la masse salariale*
- *Ajuster le calcul des contributions selon la norme 4.9*
- *Conserver une capacité de financement*
- *Restructurer et actualiser le taux d'intérêt des emprunts*

Bien évidement nous sommes conscients qu'il nous reste un travail colossal… Ce travail sera renforcé, mutualisé, partagé avec nos collègues et amis de la CCI2b. A deux on est forcement plus fort et à fortiori à 800.

Je rappelle que toutes ces actions ont été menées avec des budgets contraints et des coupes budgétaires importantes de l'Etat chaque année.

Une baisse de 1 000 000 € pour notre CCI en 4 ans !

- *77 millions d'€ d'Investissement dont 39 millions en fonds propres CCI*
- *Une maitrise de la masse salariale moins 900.000 € de 2016 à 2019.*
- *Un Palais des Congrès qui affichait 750 000 € de déficit de trésorerie en 2017 est aujourd'hui excédentaire pour la 1ère fois depuis des décénnies de 25 000 €. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 886 000 €.*

Enfin nous nous sommes également impliqués aux cotés de la CDC avec la CCI2b dans la définition d'un statut fiscal et social pour la Corse. Il y a en ce domaine, une véritable urgence à évoluer, à imaginer et à mettre en œuvre.

Des mesures ont été proposées par les CCI, certaines on été entendues et d'autres retenues. Il convient de maintenir notre niveau de propositions.

Nous arrivons à un moment stratégique dans la vie de notre réseau.
Les trajectoires catastrophiques et l'anticipation de ses conséquences ont conduit les CCI de Corse à engager et poursuivre plusieurs démarches destinées à s'en prémunir.

Beaucoup d'entre vous ont été interrogés ces derniers mois, et parfois même critiqués, au sujet de la prétendue fusion des Chambres de Commerce qui sera effective le 1er janvier 2020.

Cette fusion étant présentée par les esprits chagrins comme la digestion de nos structures historiques, et en particulier celle du Sud, qui serait absorbée par celle de nos collègues et voisins du Nord.

En réalité et comme vous le savez, il n'y a rien de sérieux ni de vrai dans ces viles calomnies.

D'abord, il ne s'agit pas d'une fusion, mais plutôt d'une union des trois CCI de Corse au sein d'un modèle intégré… avec le regroupement de nos forces, moyens et ressources au plan régional… projet d'union qui répond notamment à la création de la collectivité unique en 2015, et qui vient d'être acté par un décret du 22 août 2019.

L'idée est de nous réformer, d'améliorer l'efficacité et la robustesse de notre réseau afin de le préparer aux nombreux défis qui nous attendent, et nous travaillons depuis de longs mois en étroite concertation avec nos homologues de Haute-Corse, tant élus que techniciens.

Je salue à ce titre la disponibilité et l'engagement de mes collègues, les Présidents Nicolai et Dominici, entièrement mobilisés à la réussite de nos projets communs.

Nous venons d'ailleurs de recevoir un courrier de félicitations et de soutien du Ministre Bruno Le Maire pour nos efforts de restructuration et de préparation de l'avenir ; seules trois régions, l'Ile de France, les Hauts de France, et dorénavant la Corse, sont parvenues à accéder à ce nouveau modèle.

Notre modèle vise certes, à renforcer une chambre unique aux côtés d'une collectivité unique, mais il vise également à conserver un maillage et une représentativité de terrain.
C'est pour cela que nous avons choisi de conserver des CCI Locales, qui ne seront d'ailleurs pas cantonnées à Ajaccio et Bastia, la Corse est bien plus grande que ça et chaque territoire mérite qu'on s'y consacre, a fortiori les plus excentrés ou les plus ruraux ; CCI Locales dont le nouveau rôle sera de veiller à cette nécessaire et précieuse proximité.

Je suis là aussi conduit à préciser que le nouveau projet consulaire, notre ambition première, est justement d'être présent avec la même intensité, avec un solide équilibre, sur tous les points du territoire, par la gestion des ports et aéroports, celle de nos centres de formation et de nos antennes décentralisées.

L'avenir n'est ni au campanilisme ni à la rivalité, la Corse est une toute petite région économique et nous avons besoin, pour la tourner vers l'extérieur et vers l'avenir, de lui donner une force et une énergie que seule la conjugaison de toutes nos forces et tous nos talents permettra d'obtenir.

Rien d'important ne sera possible dans la division.

On nous a également interrogé sur le sort de nos collègues, la situation et l'évolution de l'emploi consulaire avec cette reforme ambitieuse.

Je tiens à être très clair ! Un des objectifs de notre réforme est bien celui de conserver notre format social. Nos collaborateurs n'ont pas démérité, bien au contraire, je rappelle volontiers que le benchmark national nous place en tête des CCI les plus performantes, et il aurait été profondément injuste de voir, comme sur le continent, les personnels servir de variable d'ajustement budgétaire. Ça n'est pas notre conception ni des relations humaines, ni des responsabilités qui sont les nôtres.

J'ajoute que pour préparer l'avenir, il vaut mieux rassembler et concentrer ses forces que s'en séparer.

Nous avons fait le choix de mener cette réforme en cours de mandat, ce qui n'est pas le choix le plus facile, et nos collaborateurs y travaillent d'arrache-pied, afin de préparer un renouvellement début 2022 sur de nouvelles bases, et donc donner aux générations consulaires futures un nouvel outil, un nouveau véhicule institutionnel prêt à fonctionner.

Nous allons nous réunir avec nos collègues élus avant la fin de l'année pour nous concerter et répartir les responsabilités de manière équilibrée.

Les choix du nouveau Bureau et du nouveau Président seront donc consensuels, collectifs et orientés toujours vers le même objectif de renforcer et consolider notre réseau avec des missions renforcées.

Ce renforcement, nous le souhaitons fortement, et en plus de nos missions traditionnelles que sont la gestion des équipements délégués, des ports et aéroports, la formation, l'accompagnement des commerçants, des entreprises et des territoires, nous souhaitons à l'avenir être beaucoup plus engagés dans les dossiers cruciaux pour la Corse que sont l'emploi et le développement durable.

Par ailleurs, je souhaite également faire une mise au point sur le positionnement de notre prochaine chambre unique.
Nous ne souhaitons en aucun cas quitter le réseau consulaire, mais y rester en développant un modèle viable et spécifique à la Corse.

Le gouvernement mène une réforme nationale qui vise à réduire de 75% les ressources publiques des CCI, les privatiser et les orienter vers le secteur concurrentiel, la production de services marchands, payants pour les entreprises et commerces de leurs circonscriptions.

Cette réforme n'est pas applicable à un tissu économique composé très majoritairement de TPE comme le nôtre, qui a nettement plus besoin de soutiens que de facturations… et il nous faut donc retrouver dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité notre place d'opérateur public de terrain en faveur de l'économie que l'Etat ne souhaite plus attribuer aux CCI au plan national.

L'article 46 de la loi PACTE promulguée le 23 mai 2019 donne un an à l'Etat, la Collectivité de Corse et aux réseaux consulaires pour étudier les conditions d'un transfert de tutelle, de l'Etat vers la CdC.

Nous souhaitons que cette étude soit la plus complète et la plus rapide possible, en s'appuyant sur un scénario déjà proposé en mars 2018 par l'Inspection Générale des Finances au gouvernement.

Notre objectif est de venir compléter les différentes phases de décentralisation opérées depuis 1992 jusqu'à la loi NOTRe, au cours desquelles l'Etat a confié progressivement à la Collectivité de Corse l'ensemble de ses prérogatives en matière d'économie, d'export, de tourisme, de transport, de formation professionnelle… en gardant dans son giron les CCI, qui sont des outils de mise en œuvre de ces compétences dorénavant transférées.

Il s'agit simplement de mettre le droit en cohérence avec les faits et de simplifier l'organisation institutionnelle et administrative de notre région, dans le sillage et le droit fil de la collectivité unique.

Quand on confie une compétence, il semble en effet logique de confier aussi les outils chargés de la mettre en œuvre ; l'exemple le plus spectaculaire est sans doute celui des ports et des aéroports, dorénavant propriétés de la Collectivité de Corse et gérés à ce jour par des CCI toujours établissements publics de l'Etat.

A très court terme, notre objectif, l'objectif et les bénéfices de cette réforme, seront triplement importants : renforcer la robustesse du modèle face aux coupes budgétaires, préparer le rattachement à la Collectivité de Corse et renforcer notre positionnement pour conserver et développer la gestion des ports et aéroports, notre cœur de métier historique en qualité de CCI insulaires.

Nous disposons d'équipes, de savoir-faire et d'expertises, qui sont reconnus par tous les audits et toutes les évaluations, et bien évidemment nous entendons renouveler les concessions dont nous assurons actuellement la gestion, mais également nous positionner comme un acteur majeur du domaine, tant au plan national et qu'au plan méditerranéen.

Vous l'aurez compris nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre notre travail dans la transparence et uniquement dans l'intérêt général.

Nous avons cru en nos Institutions et nous avons eu raison.

Vi ringraziu. »

ꕥꕥꕥ

Son discours terminé, **Le Président**, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance et demande au **Directeur Général** de dérouler l'ordre du jour.

I - Adoption du procès verbal de l'Assemblées Générale du 28 juin 2019.

Délibération :

- **Aucun commentaire n'étant exprimé, le procès verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.**

[n°2019/02/20-11/01]

Le Directeur Général cède ensuite la parole au **Directeur de l'Action Publique** pour une présentation du Budget Rectifié 2019, n°2. Il ajoute que seront également communiquées les observations de la Commission des Finances.

II – Budget Rectifié 2019, n°2

Monsieur FANCHI remercie le Directeur Général et propose aux participants, avec en support quelques visuels dédiés, d'effectuer une présentation du Budget Rectificatif 2019, n°2 qui reflète l'activité réelle de la CCI sur les neuf premiers mois de l'année et une prévision au 31/12/2019.

Il ajoute, avant de présenter l'ensemble consolidé et les différents services de la CCIT, que chaque service à fait l'objet de modifications plus ou moins importantes et propose de préciser les éléments de contexte qui définissent les principes retenus pour cette construction budgétaire :

- de nouvelles contributions calculées sur la base des comptes exécutés 2018,
- l'affectation de la TFC parfaitement réglementaire,
- les moyens financiers apportés à une politique économique orientée vers les entreprises et les territoires,
- une construction budgétaire réalisée en étroite collaboration avec les services,
- enfin le positionnement d'une règle de prudence forte.

Ensemble Consolidé :

Le visuel fait apparaître une comparaison du budget rectifié, non seulement par rapport au budget primitif 2019 adopté fin 2018, mais aussi, par rapport au budget Exécuté 2018.

Charge :

Le montant total des charges consolidées est estimé à **58,6 M€,** soit un ajustement de **– 0.58%** par rapport à celle prévues initialement.
Avec essentiellement une hausse des autres achats et charges externes et plus de précision sur l'appréciation de la masse salariale chargée malgré l'application de la règle de prudence évoquée en début de commentaire.

Produit :

Les produits estimés à **58.5 M€** sont en baisse de **1.72%** par rapport à ceux inscrits au BP 2019.
Malgré un chiffre d'affaires global quasi identique à celui réalisé en 2018 et qui devrait avoisiner **51.1 M€.**
Néanmoins, ce dernier a été revu à la baisse par prudence par rapport au secteur portuaire et aérien où les impacts d'une saison morose ont été quantifiés.

Taxe pour frais de chambre:

La baisse des ressources fiscales des Chambres de Commerce déclenchée par l'Etat a engendré une baisse de **191 K€** entre 2018 et 2019 qui a du être assumée.

Il convient de noter :

- que la répartition de la Taxe pour Frais de Chambre demeure très orientée vers l'économie des entreprises et des territoires avec près de 60% d'affectation.
- que 11 % sont affectés à la formation,
- la disparition complète entre 2018 et 2019 de versement de ressource fiscale au Palais des Congrès avec prévision au 31/12/2019 d'un excédent financier.

Eléments financiers consolidés :

L'ensemble consolidé devrait permettre d'afficher au 31/12/2019 un chiffre d'affaires de plus de **51 M€** avec **:**

- Un résultat comptable quasiment à l'équilibre,
- Une CAF de prés de **9.6 M€**
- Un fonds de roulement confortable de **44.4 M€,** (fonds propre = 2.6 M€ et fonds concédés = 41.8 M€.)

Programme d'équipement :

Le programme d'équipement 2019 devrait atteindre quasiment **23 M€** dont prés de **10 M€** directement financés par la CCI2A :

✓ **Aéroports** : piste de FIGARI SUD CORSE totalement remise à neuf pour près de **14 M€,**

✓ **Ports** :

- Ajaccio : aménagements d'amarrages et cheminement croisiéristes,
- Bonifacio : réfection de l'éclairage,
- Porto-Vecchio : extension des terre-pleins,
- Propriano : début des études pour l'extension de la jetée,
- Port de Plaisance : renouvellement des bornes d'eau et d'électricité du quai d'honneur.

Sur 6 ans un volume de travaux de prés de **78 M€,** dont près de **40 M€** en fonds propres.

S'agissant de l'endettement de la CCI, Monsieur FANCHI rappelle qu'il avait reçu pour mission de faire baisser les dettes à moyen et long termes. Il indique que l'objectif est atteint puisque l'endettement continue de diminuer et ce malgré l'emprunt de 3.9 M€ contracté pour la piste de l'aéroport de Figari Sud Corse.

Par ailleurs il souligne, eu égard aux préconisations qui stipulent que l'endettement d'une entité économique ne doit pas dépasser 4 années de CAF, que, pour la CCI, le ratio est conforme à ces recommandation et que même au BR n°2 2019, malgré le recours à l'emprunt plus soutenu, il demeure bien en dessous de 4 années de CAF avec **2.9 années.**

La présentation de l'ensemble consolidé terminée, Monsieur FANCHI propose d'effectuer une rapide présentation des points principaux pour chaque service.

SERVICE GENERAL :

Le montant de la TFC devrait être accompagné de fonds de péréquations pour **50 K€,** portant le montant versé par la CCI de Corse à **2.45 M€** soit une baisse de **7.3 %** par rapport à 2018.

Concernant les contributions à verser aux autres services, après être passé de **470 K€** en 2017 à **275 K€** en 2018, aucun versement en faveur de Palais des Congrès n'est prévu en 2019. Ce service atteint l'équilibre au 31/12/2019.

Le résultat comptable du service général devrait rester déficitaire pour **953 K€** car il supportera notamment une politique ambitieuse d'aide aux entreprises, aux territoires tout en développant des projets européens. Cette enveloppe globale de **836 K€** sera allouée à des projets de développement et de soutien aux acteurs économiques de notre région.

Le fonds de roulement ne sera que peu affecté il devrait être proche des **2.3 M€.**

La masse salariale du siège, avec une règle de prudence forte, devrait avoisiner les 3.2 M€ maximum soit 3.15% d'augmentation après une baisse de 10.67 % entre 2017 et 2018.
Force est de constater que celle-ci est très loin du niveau qu'elle avait en 2017 et qu'elle va fortement baisser du fait d'une sortie progressive de personnels non remplacés.

SERVICE FORMATION :

Par rapport aux prévisions initiales, il convient de noter, une légère amélioration prévisionnelle du chiffre d'affaires de la formation continue ainsi qu'une grande stabilité des subventions qui devraient nous être allouées.
Son résultat comptable devrait être proche des **10 K€.** Son fonds de roulement sera sans doute de **165 K€** et supportera un programme d'équipement de **65 K€** entièrement autofinancé.

PALAIS DES CONGRES :

La Direction de la Communication et de la Promotion s'est attachée au développement du Palais des Congrès dès l'été 2018 avec pour objectif de redresser cet outil en augmentant sa rentabilité et en recherchant un équilibre financier.

Le BR n°2 2019, répond à ces attentes :

- un chiffre d'affaires en net progrès,
- des charges de fonctionnement réduites,
- une masse salariale maîtrisée.

Ces bons indicateurs permettent d'affirmer qu'aucune contribution ne devrait être versée en 2019. Avec un fonds de roulement de 39 K€ cet outil se suffit à lui-même.
Il souligne qu'en 2014 la contribution d'équilibre s'élevait 1 027 000 €.

SERVICES PORTUAIRES :

Depuis le 1er janvier 2018 les bénéfices des ports de commerce sont assujettis à l'impôt sur les sociétés. Ils en étaient exonérés jusqu'au 31/12/2017.

PORTS DE COMMERCE TRAFICS:

L'ensemble des trafics des ports, après ces dernières années de croissance, devrait être en baisse au 31/12/2019. Signe d'une saison touristique en demi-teinte.

PORTS CHIFFRES :

Ajaccio ;

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité commerciale et activité sureté devrait baisser de **6%** pour l'ensemble de l'activité.

Une perte comptable de **425 K€** est prévue**.** La CAF devrait se situer aux alentours des **1.6 M€,** avec un fonds de roulement confortable de **17.5 M€.**

Le programme d'équipement global prévu est proche de **2,03 M€** dont **99%** financés en fonds propres.

Bonifacio ;

Les éléments rectifiés restent proches des prévisions initiales.
Le résultat comptable après IS devrait être de **175 K€**, avec un fonds de roulement de **1.7 M€** et **70 K€** de programme d'équipement prévu, financé à 100% en fonds propres.

Porto Vecchio :

Légère augmentation du chiffre d'affaires prévisionnel de **9%** notamment du à des ajustements sur le programme de desserte.
Un résultat comptable après IS de **268 K€,** une CAF confortable **778 K€** et un fonds de roulement qui devrait être proche de **2.3 M€** sont prévus**.**
Les **183 K€** de programme d'équipement prévus seront financés à 100% en fonds propres.

Propriano :

Le chiffre d'affaires sera identique aux premières prévisions, avec un résultat comptable déficitaire de **22 K€.** Son fonds de roulement restera au dessus des **3.2 M€** avec un programme d'équipement de **76 K€** financé à 100% en fonds propres.

Port de Plaisance d'Ajaccio :

Le chiffre d'affaires prévu de **2.67%** a été affiné à la hausse**.** Néanmoins, le résultat comptable devrait faire ressortir une perte de **133 K€** qui pour l'essentiel est due aux impacts financiers de la tempête ADRIAN.
La CAF reste confortable à hauteur de **845 K€** et le fonds de roulement proche des **1.3 M€.** Le programme d'équipement prévu est ambitieux et devrait avoisiner les **870 K€** financés en grande partie par la restructuration financière d'un emprunt et de ce fait, totalement indolore en termes de charges financières.

Monsieur FANCHI précise que la performance de la masse salariale principalement sur les sites portuaires et aéroportuaires et leur activité à forte valeur ajoutée reste sous contrôle.
Il convient de constater une grande linéarité de cette mesure sur les deux années exécutées et sur les prévisions 2019, avec pour l'ensemble des ports une performance stable malgré l'estimation prudente de la masse salariale prévue au 31/12/2019.

AEROPORTS D'AJACCIO et FIGARI:

AJACCIO NAPOLEON BONAPARTE : stabilité par rapport à 2018, les deux dernières années ayant été à forte croissance. Le trafic devrait rester proche de **1.67 M** de passagers. Le chiffre d'affaires devrait suivre la même trajectoire linéaire.

FIGARI SUD CORSE, le trafic passager devrait rester stable et proche des **750 000** passagers pour un chiffre d'affaires frôlant les **9.9 M€.**

S'agissant de l'aéroport d'AJACCIO NAPOLEON BONAPARTE, le résultat comptable devrait se situer à **+ 961 K€** après IS, avec une CAF supérieure à **4.9 M€** et un fonds de roulement prévus proche des **13.9 M€.**
Le programme d'équipement prévu de **1.7 M€** sera financé à hauteur de **71%** en fonds propres

S'agissant de l'aéroport de FIGARI SUD CORSE, un résultat comptable de **130 K€** après IS est prévu de même qu'une CAF supérieure à **1.7 M€**
Le fonds de roulement global sera proche **1.9 M€.**

Pour conclure Monsieur FANCHI déclare qu'en 2019, le programme d'équipement prévu a été porté à **4.6 M€** dont **208 K€** pour la seule mission régalienne, **3.9 M€** en Fonds de Concours pour le renforcement de la piste.

Comme pour les ports, la performance de la masse salariale doit être mesurée. Les ratios sont, malgré la grande prudence côté commercial et côté prévision de la masse salariale, d'une grande stabilité pour les deux plates-formes.

Sa présentation terminée, **Monsieur FANCHI** remercie les membres de l'Assemblée pour leur attention et propose de répondre aux éventuelles questions, avant de laisser la parole au **Directeur Général** qui fait part du rapport de la Commission des Finances :

« *La Commission des Finances s'est réunie le 14 novembre dernier.*
Nous avons examiné le budget rectifié N°2 de l'exercice 2019, qui vient de nous être présenté.
Nous avons adopté, à l'unanimité, les règles appliquées pour sa construction.
Les membres de la Commission des finances ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget rectifié N°2 - 2019 ainsi que sur le programme d'équipement proposé par les services ».

Le Président propose de procéder au vote du Budget Rectifié 2019 n°2.

Délibération :

◆ **L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des membres présents, le Budget Rectifié 2019 n°2 de la CCITACS tel que présenté.**

[n°2019/02/20-11/02]

Le Directeur Général demande ensuite à Monsieur FANCHI de poursuivre l'ordre du jour.

VI – Liste des Marchés notifiés entre novembre 2018 et novembre 2019

Monsieur FANCHI propose aux membres de l'Assemblée Générale de prendre connaissance de la liste des marchés lancés signés et notifiés entre novembre 2018 et novembre 2019 au titre de l'habilitation du pouvoir adjudicateur (voir annexe).

Délibération :

◆ **L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des membres présents la liste des Marchés notifiés entre novembre 2018 et novembre 2019, telle que présentée.**

[n°2019/02/20-11/03]

IX - Habilitation du Président à lancer les marchés et liste des marchés à lancer pour fin 2019 et l'année 2020

Monsieur FANCHI rappelle aux membres de l'Assemblée qu'ils ont été rendus destinataires de la liste des marchés à lancer pour fin 2019 et l'année 2020 (voir annexe).

Il demande à l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 12-3 du règlement intérieur de la CCI, de bien vouloir autoriser le Président à lancer, mener à terme la procédure de passation et signer les actes d'engagement conformément au Code des Marchés publics

Délibération :

✓**Considérant les dispositions de l'article 12-3 du Règlement Intérieur de la CCITACS,**

✓ **Considérant la liste des marchés à lancer pour fin 2019 et l'année 2020,**

◆ **L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, autorise le représentant du Pouvoir Adjudicateur à lancer, mener à terme les procédures de passation et signer les actes d'engagement conformément au Code des Marchés Publics.**

[n°2019/01/28-06/08]

Le Président remercie le Monsieur FANCHI et reprend la parole pour présenter le point de l'ordre du jour suivant.

X – Appel d'offres concernant la DSP de la station d'avitaillement en carburant du Port de Plaisance et de Pêche Aiacciu Tino Rossi

Le Président rappelle à l'Assemblée Générale que la CCITACS avait confié la gestion de l'avitaillement du Port de Plaisance TINO ROSSI à la société Distribution Insulaire de Carburant en 2017 dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) qui arrivera à expiration le 31 décembre 2020.

Il ajoute qu'au mois de juin 2019, le titulaire a émis le souhait de dénoncer par anticipation le contrat en raison d'une mise aux normes des installations nécessitant d'important travaux non prévus au contrat.

Par conséquent, l'AOT pourrait prendre fin soit le 31 décembre 2019, soit le 31/12/2020.

Toutefois, si le souhait de résiliation par anticipation devient effectif, des travaux de mise en conformité en urgence étant nécessaires, la CCI doit proroger l'AOT initiale par voie d'avenant afin d'assurer la continuité de services aux usagers du 1er janvier 2020 jusqu'à l'attribution du nouveau contrat de DSP.

Le Président précise que le principe d'un contrat de concession sous la forme d'une Délégation de Service Public a été retenu conformément à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession, ainsi qu'à l'article L1121-3 et au livre préliminaire de la troisième partie du Code de la commande publique.

L'objet du contrat de concession visant à désigner le futur titulaire de la délégation de service public.

Il explique que l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance et de Pêche TINO ROSSI comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huiles, additifs, etc..) aux usagers sur l'ensemble du périmètre du Port de plaisance et de Pêche TINO ROSSI.

Le délégataire exploitera les services à ses risques et périls.

Sa rémunération sera constituée par les ressources tirées de l'exploitation des services délégués.

En contrepartie des biens mis à la disposition par la CCITACS, le délégataire sera tenu au versement d'une redevance annuelle constituée d'une part fixe indexée selon la formule prévue par le projet de contrat, et d'une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel hors taxe réalisé par le délégataire.

La valeur estimée du contrat sur toute cette durée est de 6,5 M € HT. Cette estimation est réalisée en prenant en compte le chiffre d'affaires moyen annuel entre 2015 et 2019 appliqué sur la durée du contrat auquel s'ajoute l'estimation des travaux à la charge du concessionnaire.

La durée du contrat de concession est de 20 ans compte tenu de la durée d'amortissement comptable des travaux à réaliser à la charge du concessionnaire.

Délibération :

◆ **L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à engager une procédure de Délégation de Service Public relative à l'avitaillement en carburant du Port de plaisance et de Pêche Tino Rossi.**

[n°2019/01/28-06/09]

Le Président redonne la parole au Directeur Général.

XI – Procédure devant le Tribunal Correctionnel – demandes relatives à la protection juridique

Le Directeur Général rappelle que dans le cadre des marchés intitulés « prestations de mise en œuvre des moyens nautiques de secours aux passagers d'aéronefs » respectivement n°13/006 et n°14/003 notifiés à la SARL RECCO MARINE et RECCO MARINE BIS, un agent et un élu ont été appelés à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bastia concernant les conditions aux termes desquelles les deux marchés ont été attribués.

Ayant agit dans le cadre de leurs fonctions, à savoir, les requérants sollicitent de la CCI la prise en charge des honoraires liés à cette affaire.

Etant entendu que l'issue de la procédure (acquittement ou condamnation) déterminera le remboursement ou non des frais engagés par la CCITACS.

Délibération :

◆ **L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents autorise la prise en charge par la CCITACS des frais d'honoraires relatifs à la protection juridique des personnes dont il s'agit.**

[n°2019/01/28-06/10]

V – Abandon de créances irrécouvrables

Monsieur FANCHI propose aux membres de l'Assemblée Générale de prendre connaissance du tableau des annulations de créances de Clients faisant l'objet de redressement ou de liquidation judiciaire suivant :

Service	Montant Provision HT	+ 3 ans et < à 4 ans	4 ans et plus	Liquidation Judiciaire
Appui Entreprises	4 700,00		4 700,00	
Port de Commerce Ajaccio	9 722,75		9 722,75	
Port de Commerce Bonifacio	835,45	835,45		
Aéroport Ajaccio	39 032,68	10 436,09	28 596,59	
Aéroport Figari	15 698,58	2 418,60	13 279,98	
Palais des Congrès	62 760,17		402,00	62 358,17
	132 749,63	**13 690,14**	**56 701,32**	**62 358,17**

Délibération :

✓ **Considérant les éléments développés,**

- **L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, entérine les annulations de créances et la régularisation des Comptes Clients faisant l'objet de redressement ou de liquidation judiciaire dont le montant total s'élève à 132 749.63 €**

[n°2019/01/28-06/04]

Le Président remercie **Monsieur FANCHI** et cède la parole **Monsieur Paul GUEGAN**, représentant du SGAC qui déclare :

« Je vous remercie Monsieur le Président.
C'est pour moi une première en Corse et une dernière dans la configuration actuelle compte tenu des évolutions prévues.
Je suis arrivé au SGAC au mois de septembre après un parcours initiatique dans le secteur privé puis dans l'administration centrale au Ministère des Finances, puis en région pays de Loire où j'avais en charge notamment tout ce qui concernait les Chambres de Commerce et les Chambres de Métiers entre autres.
C'est avec plaisir que je suis en Corse, avec toutes ses particularités et sa singularité.
C'est vraiment un challenge que je souhaite relever avec vous Monsieur le Président et vos équipes parce que de nombreux défis nous attendent à partir de l'année prochaine et il est entendu que l'Etat sera toujours à vos côtés pour vous aider dans cette transformation.
En ce qui me concerne, travailler pour la Corse et les corses me tient à cœur et mon bureau sera toujours ouvert à tous vos collaborateurs et à vous-même pour soulever toutes les questions et essayer de vous apporter toutes les réponses.
Nous aurons l'occasion de nous retrouver partout et notamment dans les réunions de travail sachez que tous les services de l'Etat sont à votre disposition.
Je vous remercie pour votre accueil, Monsieur le Président, et « bon vent » pour la suite. »

Avant de céder la parole à **Monsieur Philippe ALBERTINI**, Directeur Général de la CCI de Corse, **le Président** demande à **Messieurs ANTONA et LEONETTI**, respectivement premier et deuxième Vice-président, s'ils souhaitent intervenir.

Monsieur **Jean Charles ANTONA** déclare :

« *Indépendamment du Budget qui vient d'être présenté, exercice incontournable de cette Assemblée Générale, je souhaiterai dire que la CCI2A s'est fixé un challenge depuis 4 ans qui est en passe d'être réussi. En effet j'espère que nous avons réussi à nous hisser au même niveau que nos collègues du nord pour qui cette fusion ne sera pas une contrainte. En effet, elle doit être vécue comme un souffle nouveau.*
Je tiens à remercier le personnel qui, mieux initié que les élus aux aspects techniques et administratifs de l'institution, nous a accompagné pendant ces travaux.
L'échéance est proche je souhaite bonne chance à la CCI Régionale. »

Le Président remercie **Monsieur ANTONA** et donne la parole à **Monsieur Paul LEONETTI** qui déclare :

« Je tiens particulièrement à souligner que nous ne perdons pas de vue les ambitions que nous nous sommes fixées, il y a de longues années désormais, et qui avec les calendriers qui se resserrent deviennent de plus en plus urgentes. Je veux parler, par exemple, de l'aménagement du fond de baie, dossier auquel la Chambre de Commerce peut participer pour aider à dynamiser une économie ébranlée par, les nouvelles implantations et les graves déséquilibres des nouvelles dispositions commerciales de la région.
Sans vouloir accabler un type de commerce pour en défendre un autre il faut que vous sachiez que nous restons totalement mobilisés pour cela et que nous sommes en passe avec la Collectivité de Corse, la ville et la CAPA d'envisager des solutions propres à rassurer cette population qui souffre beaucoup, je veux parler des commerçants. »

Le Président remercie **Monsieur LEONETTI**.
Il ajoute qu'il tient également à remercier **Monsieur Pierre Paul CESARI** pour son travail concernant les Marchés Publics.

Il demande ensuite à **Monsieur Philippe ALBERTINI** de conclure cette séance.

« *Je remercie le Président de me demander de prendre la parole de façon impromptue à l'occasion de cette Assemblée Générale historique, ce qui n'est jamais simple même si on s'y est préparé, et encore moins si tel n'est pas le cas.*
Je vais essayer toutefois de vous donner notre sentiment à ce moment crucial de la vie de nos institutions et pour ce faire, deux mots d'histoire :
La CCI2B à démarré en 1843 et la CCI2A en 1899. Nous somme arrivés jusqu'au début de ce 21ème siècle non sans avoir traversé de multiples crises et vécu de nombreuses évolutions que les CCI ont su accompagner, gérer, voire impulser.
Il est vrai que lorsque nous sommes arrivés à la fin des années 2000 dans une séquence ou le Gouvernement a décidé de réformer de manière forte notre réseau, d'aucun y ont vu, et nous les premiers, une forme d'injustice, ayant le sentiment fort de ne pas avoir démérité.
Encore moins en Corse qu'ailleurs. En effet lorsque l'on confie la gestion des ports et des aéroports dans un système économique insulaire, ce n'est pas une moindre affaire, et les conditions dans lesquelles nous gérons et développons ces infrastructures, même si nous n'avons pas l'occasion de se l'entendre dire, prouvent que nous n'avons pas fauté.
Idem pour les autres métiers comme par exemple la formation avec 20000 salariés formés ces dernières années, des élèves et des apprentis dont plus de 400 dans le supérieur. Deuxième formateur de l'ile, nous avons des raisons de nous enorgueillir des résultats obtenus.
Ces résultats et cette activité nous ont tous conduit à développer un sentiment d'injustice au regard des projets de réforme qui se sont succédés, d'autant que d'habitude les réformes consulaires échouent.
En effet les chambres avaient la faculté de paralyser les débats parlementaires qui visaient à les restructurer car il y avait du lobby, de l'influence, des proximités avec les sénateurs, les députés et les Présidents de Chambres. Rapidement les ambitions gouvernementales étaient détricotées au moment des débats.

Ceci a été vrai en 2007 et en 2010, sauf que cette année là, la CCI de Corse est créée. Il s'agit d'un élément important car ce qui arrive en 2020 n'est possible que parce qu'en 2010 grâce à notre lobby nous sortons de la région consulaire PACAC ou bizarrement nous étions restés alors que tout le monde depuis les années 80 avait pris son destin régional insulaire en main.
La réforme échoue. Au plan national en 2010 cela ne fonctionne pas. Le Gouvernement essaie une nouvelle technique : la stratégie du garrot budgétaire en 2014 et 2015, le Président Macron est à l'époque Ministre des Finances à Bercy et cela ne marche pas non plus.
A partir de là le Gouvernement décide de passer à quelque chose de plus puissant en terme de restructuration. En 2018 il diligente les trois grands corps d'inspection : IGF, CGE, CGEFI qui établissent un rapport important, après 6 mois d'introspection, qui définit 3 scénarii permettant de donner des pistes fortes et claires au gouvernement pour choisir, enfin, un destin pour les Chambres.
Les Chambres de Corses sont à ce moment là sur une autre logique ayant bien compris que parmi les piste que le rapport allait proposer aucune n'allaient correspondre à leur sentiment et encore moins à leurs ambitions.
Le rapport est produit en 2018 et propose :
***Scénario 1** : les Chambres deviennent des outils qu'on lance dans le marché concurrentiel. Si elles ont des aptitudes et des prestations à vendre elles le feront et auront des ressources qui correspondent à leur activité. Le statut public des agents serait remplacé par un statut de droit privé.*
***Scenario 2** : Les Chambres seraient rattachées aux régions qui ont des prérogatives économiques, la loi NOTRe venant de les renforcer.*
***Scénario 3** : Le Gouvernement restructure et garde un réseau régionalisé de CCI structurées, renforcées, avec des moyens budgétaires, des ambitions et des politiques économiques à mener en région.*
Le Gouvernement choisi le scénario 1 et cela ne nous convient pas du tout.
Heureusement les élus et les techniciens des deux CCI, par la discussion et les échanges ont déjà préparé un scénario spécifique et essaient de le mettre en œuvre. Entre les premières ambitions, intensions et desseins qui sont des trajectoires intellectuelles et la façon dont les choses se sont passées il y a eu beaucoup de travail, d'engagement et de constance, comme vous l'avez salué Monsieur le Président, tant de la part des élus consulaire que des collègues.
Je rappelle que ce travail commence en juin 2018 quand le Ministre Bruno LEMAIRE vient en Corse. Nous avions d'ailleurs contribué à ce que cette visite soit alimentée au regard des propositions en termes de compensation des coûts cachés et des frais liés à l'insularité avec l'étude GOODWIL en support.
Le Ministre nous avait accordé alors une conversation en aparté au cours de laquelle nous lui avons fait savoir que le scénario choisi au plan national ne marche pas en Corse, que nous allons disparaitre, que cela n'était ni loyal, ni correct, ni efficace pour la gestion des affaires publiques en réservant un mauvais sort aux CCI et particulièrement chez nous.
Nous lui avons demandé de nous laisser tenter notre chance et développer un modèle singulier, un outil de terrain qui restera public, qui sera un outil de mise en œuvre et un corps intermédiaire qui permettrait aux collectivités, principalement aux collectivités uniques d'avoir un bras armé pour traduire leurs intentions et leurs objectifs politiques par des actes que se soit dans la gestion des concessions, la mise en œuvre des programmes de formation ou dans l'accompagnement des entreprises et des territoires.
Le Ministre nous a donné son accord sous deux conditions : la première étant que le modèle proposé puisse convenir également aux Chambres de Métiers. La seconde étant que l'Etat n'acceptera que si la Collectivité de Corse le demande.
Les Chambres de Métiers aiguillonnées par des réformes peu sympathiques à leur encontre ont très vite adopté pour nos choix en délibérant dès le mois de juillet 2018 afin de rejoindre notre construction particulière.
La Collectivité de Corse a réfléchi un peu plus longtemps, mais finalement le Président SIMEONI a adressé un courrier le 27 septembre 2018 au Ministre donnant son accord pour tenter l'expérimentation.
S'en suit un certain nombre de traductions comme des amendements déposés sur la loi Pacte, des amendements repris par le rapporteur, des amendements votés par la majorité ainsi qu'un article 46 dans la Loi Pacte consacré au réseau consulaire corse, qui stipule qu'un travail va s'effectuer entre l'Etat la Collectivité de Corse et les réseaux consulaires à la définition d'un modèle original et spécifique.

Pour autant le fait d'avoir ouvert ces portes ne suffit pas il faut poursuivre les travaux. En avril 2019 le Schéma Directeur trace l'union consulaire comme étant le point d'appui préparatoire d'une part au changement de tutelle et aux chocs budgétaires auxquels nous devons faire face le temps de cette mutation et d'autre part au renouvellement des concessions, notre principal cœur de métier que nous entendons poursuivre et développer.
Il convient de saluer, à ce propos, l'attention bienveillante du Ministre Bruno LEMAIRE qui dès le mois d'août 2018 signe un décret qui transforme les CCI Territoriales de Bastia et d'Ajaccio en CCI Locales créant une CCI unique à compter du 1er janvier 2020. Nous avons dorénavant les instruments juridiques consacrés au plus au niveau nous permettant de continuer une trajectoire consulaire régénérée et refondée sur de nouvelles bases.

Au début, beaucoup sont septiques et affichent une forme de condescendance vis-à-vis de ce projet. Pour autant depuis quelques semaines de nombreux Présidents de Chambres (Bayonne, Marseille) et même le Président de CCI France, que nous avons rencontré, nous demandent de leur expliquer ce que nous avons fait parce que le système retenu au plan national ne marche pas.
Le pari, la vista et l'anticipation dont nous avons fait preuve porte ses fruits mais évidemment ceux qui ne sont pas partis avec nous auront beaucoup de retard à rattraper.
Nous sommes donc tous engagés dans l'échange et le partage des bons résultats qui à la fois, il faut le reconnaitre, qui étaient des pré-requis, et tout ceci n'a été possible qu'à plusieurs conditions

La première étant que cette situation historique qui consistait pour les CCI2A et 2B à se regarder en chiens de faïence, nous n'étions pas ennemis mais nous travaillions peu ensemble, devait disparaitre pour que la conjugaison et l'union se fasse. Cela a été fait, et nous devons reconnaître au Président MARCAGGI et à ses élus le mérite d'avoir favorisé par la qualité des différents échanges au cours des Bureaux et des Assemblées Générales de la CCI2B la disparition de ce hiatus.

Il fallait également qu'un certain nombre de pré-requis soit réunis avec notamment un travail de restructuration et de consolidation des situations financières. Garder les points forts et améliorer les points faibles.
Vous êtes d'ailleurs en train de conduire un travail remarquable dans les différents compartiments budgétaires et les différentes activités de la CCI2A méconnu du public. En effet on garde encore dans l'opinion, dans un certain nombre de chroniques ou chez des observateurs pas très bienveillants l'idée que la CCI2A est fragile. Cela est faux et les chiffres présentés aujourd'hui en attestent.
Pour autant il va falloir à présent pour gagner notre pari, travailler, faire preuve de beaucoup de sérieux, de constance, de détermination et de capacité à dépasser les difficultés qui ne manqueront pas de ce présenter.
Nous avons ouvert une trajectoire, il y a un espoir, il s'est ouvert grâce à vous et nous voulions vous remercier, Président, pour tout ce que vous avez fait afin que cela soit possible.

Merci de votre attention. »

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président MARCAGGI** remercie l'assistance pour son attention et lève la séance à **12 heures.**

Approuvé par l'Assemblée Générale de la CCI de Corse en date du 27 février 2020, [Délibération n°02/27-02-2020/205]

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Jean DOMINICI
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse